

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS***concernant**les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2019*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous prie de prendre connaissance des réponses apportées aux observations de la Commission de gestion pour son activité durant l'année 2019.

**2. Municipalité****Observation 2.1 Rôles et responsabilités**

*La COGE demande que la Municipalité se dote d'une vision d'ensemble claire quant à la répartition des rôles et des responsabilités de chacun-e, Municipalité comprise, et que cette vision puisse être partagée et accessible au sein de l'administration.*

Comme la Commission de gestion, la Municipalité est attachée à disposer d'une vision d'ensemble claire quant à la répartition des rôles et des responsabilités de chacun. A cet égard, son rôle consiste à donner la direction et la validation politique nécessaire à l'avancement des différents projets. Elle s'appuie à cet effet sur les stratégies et propositions élaborées par ses cadres, ainsi que sur les compétences opérationnelles de chacun-e de ses collaboratrices et collaborateurs. Les services travaillent de plus en plus en mode projet, ce que la Municipalité a entendu favoriser en proposant régulièrement une formation en la matière à ses employé-es. Cette manière de fonctionner s'est d'ailleurs révélée bien présente au cours de la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus COVID-19, où l'ensemble des services et des activités transversales de la Ville étaient réunis au moins deux fois par semaine, avec des représentants de la Municipalité, pour définir les projets à entreprendre et les stratégies à suivre.

Avec l'appui du Secrétariat général, la Municipalité s'est également dotée d'un nouveau tableau de bord pour le suivi des projets du Programme de législature 2016-2021, en vue d'en faciliter le suivi stratégique par la Municipalité et de permettre à celle-ci de détecter les éventuels blocages ou points d'attention. Ce tableau est complété mensuellement par les services et mis à la disposition de la Municipalité. Une discussion de fond a lieu périodiquement.

Pour le reste, il n'appartient pas à la Municipalité de s'ingérer dans les questions opérationnelles ; elle fait à cet égard toute confiance à ses services.

Ces dispositions ont fait leurs preuves et la Municipalité estime qu'une réelle amélioration des processus a vu le jour, et est d'ailleurs toujours en cours.

### **3. Administration générale**

#### **3.1 Secrétariat général**

##### **Observation 3.1.1 Rôle de la cellule communication**

*La COGE demande que la Municipalité se positionne sur le rôle souhaité pour la cellule communication (organe d'information institutionnelle ou véritable organe de communication) et l'organise en fonction.*

Depuis 2012, la réflexion de la Municipalité sur la filière communication a été constante. Cette filière a tout d'abord été constituée d'une personne en charge du marketing institutionnel axé sur l'événementiel et d'une autre en charge de la communication. Avec la création des services de la culture et des sports, qui sont eux-mêmes actifs en matière de communication, le rôle des personnes susmentionnées a évolué. Leurs compétences sont requises comme experts par les services, qui gèrent eux-mêmes les manifestations publiques.

Pour la Municipalité, les personnes en charge de la communication doivent aujourd'hui être en mesure de conseiller et d'accompagner les services dans leurs actions de communication: conseils en termes de gestion de projet, travail avec des prestataires externes et définition de budgets de communication. La filière Communication doit être à même de proposer des actions de valorisation des grands projets et atouts de la Ville et soutenir les services dans leur mise en place. Elle doit en outre savoir exploiter de manière efficiente et inventive les différents outils de communication digitale.

L'engagement d'une nouvelle équipe dès 2018 a permis de répondre à ce souhait de la Municipalité. Avec de nouvelles compétences, la Municipalité est à même de promouvoir une politique de communication proche du citoyen, mettant en évidence les politiques publiques et à la pointe en matière d'outils numériques.

Au vu des développements de la communication ces prochaines années (grands projets urbanistiques à communiquer, développement de la communication numérique, contexte économique difficile pour les médias), la Municipalité doit effectivement envisager une évolution de la filière à moyen terme. Des réflexions sont en cours à cet égard.

##### **Observation 3.1.2 Liste des motions et postulats en suspens**

*La COGE demande à la Municipalité qu'une liste à jour des motions et postulats en cours de traitement soit mise à disposition des membres du Conseil communal.*

Dans le prolongement des échanges que le Bureau du Conseil a eus en novembre 2019 avec le Service des communes et du logement, il s'est avéré que divers objets qui, contrairement aux définitions qu'en donne la loi sur les communes, avaient été déposés sous forme de motion ou de postulat, devaient être requalifiés en interpellations, respectivement en postulats, afin de pouvoir y répondre sous la forme adéquate. Une vérification systématique de tous les objets déposés à tout le moins depuis 2008 a été entreprise. Cette démarche, entreprise en collaboration avec le Bureau du Conseil communal, n'a pas pu être finalisée en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de Coronavirus COVID-19. Pour ce qui est des objets restant à traiter et des nouveaux objets, un suivi continu est dorénavant mis en place.

Au fur et à mesure des séances du Conseil communal, les motions et postulats déposés sont intégrés à un tableau de suivi. Dès leur prise en considération par le Conseil communal, ils font directement l'objet d'un suivi par le biais d'une fiche, afin de garantir un traitement dans le délai réglementaire d'une année.

Si le délai d'une année ne peut être respecté en raison de l'importance du dossier, respectivement des études en cours ou à effectuer, la Municipalité requerra de manière groupée, en principe une fois par année, une prolongation adéquate du délai pour chaque objet qui ne pourra pas être traité dans le délai réglementaire. Cette demande, comportant la liste des objets en cours, permettra au Conseil communal de conserver la vue d'ensemble.

Il sera dès lors donné lieu, et ce de manière durable et permanente, à la demande de la Commission de gestion, dès que la situation sanitaire permettra de reprendre le cours normal des activités.

## **3.2 Finances**

### **Observation 3.2.1 Système de projection**

*La COGE demande à la Municipalité qu'un matériel informatique adapté et facile d'usage soit installé dans les salles de conférence de l'administration communale.*

La salle de conférence 2 est équipée d'un beamer et d'un système simple de connexion (Barco) qui fonctionne à l'aide d'une entrée USB ou directement avec des appareils mobiles. Les problèmes récurrents de câbles ou de connecteurs inexistantes sont ainsi évités sur les appareils de personnes externes. Il est recommandé que les personnes extérieures à l'administration s'informent avant leur venue des possibilités de projection existantes. Pour information, SGE prépare en collaboration avec l'office informatique un projet visant à équiper des salles de façon plus moderne.

### 3.3 Service des Sports

#### Observation 3.3.1 Installations sportives

*La COGE demande à la Municipalité de mettre en œuvre la proposition du Service des sports décrite dans son rapport 2019.*

S'agissant d'une proposition du Service des sports concernant la signalisation du mauvais fonctionnement de certaines installations ou de leur déprédation, la Municipalité confirme que le processus décrit sera mis en place et suivi par ledit service. Un paragraphe a été ajouté aux e-mails de confirmation de réservation afin d'informer les utilisateurs des installations sportives de prévenir le Service des sports des dégâts constatés par e-mail à l'adresse [sports@ylb.ch](mailto:sports@ylb.ch). Il est à noter que le système de réservation sera digitalisé dès cet été afin d'informatiser les réservations d'installations sportives, permettant ainsi aux utilisateurs de renseigner leurs besoins directement dans le planning d'utilisation de l'installation. Le Service des sports centralisera les défauts ou déprédations constatés par son délégué au sport associatif et les transmettra, dès réception, au responsable d'exploitation des installations sportives et/ou au Service des bâtiments ainsi qu'aux autres acteurs concernés afin que les travaux soient effectués selon les budgets alloués et dans les meilleurs délais. La Municipalité sera informée par rapport municipal dans le cas où des travaux ne pourraient pas être effectués selon les budgets annuels.

### 4. Service de la culture et Agenda 21

#### Observation 4.1 Bureaux Echandole

*La COGE invite la Municipalité à mettre à disposition une place de travail alternative pour le travail administratif de l'Echandole.*

La Municipalité prend note de la demande de la Commission de gestion. Un point complet de la situation des théâtres communaux, notamment concernant la question des locaux administratifs nécessaires, est en cours. La Municipalité considérera avec attention le besoin de toutes ses collaboratrices et collaborateurs de disposer des places de travail qui leur permettent d'effectuer leurs tâches dans de bonnes conditions. En attendant, un espace à la direction du service a été identifié et peut dès à présent être utilisé pour alléger cette situation.

#### Observation 4.2 Les Caves du Château

*La COGE invite la Municipalité à définir les usages prioritaires et secondaires qu'elle souhaite privilégier pour les Caves du Château.*

La Municipalité souhaite maintenir en priorité un usage public aux caves en privilégiant les locations ou événements à caractère culturel, social ou économique (festivals, vernissages, salons, expositions) qui font interface entre la Place Pestalozzi et le Château et renforcent l'animation et l'attractivité de notre centre-ville historique. Les locations pour des événements strictement privés (fêtes d'anniversaires, assemblées) seront ainsi traitées de manière

secondaire, selon les disponibilités ou aiguillées vers des locaux communaux plus adaptés (Cure d'air pour les fêtes, salles Léon-Michaud et Aula Magna pour les assemblées par exemple). Un examen approfondi de la situation a été demandé au Service de la culture s'agissant du positionnement de l'Echandole et de l'animation et la location des caves, en bonne intelligence avec la programmation artistique et le Plan directeur de la culture en cours de finalisation.

#### **Observation 4.3      Location de salles**

*La COGE souhaite que l'information au sujet des locations des salles communales soit à l'avenir beaucoup plus simple, complète (par exemple prix, horaires) et accessible pour les utilisateurs externes.*

Plusieurs groupes de travail ont été créés ces derniers mois concernant les locations des salles, incluant l'ensemble des services responsables des diverses salles mises à disposition de la population (SCU, JECOS, SPORTS, SGE et BAT). Le but de ces différents groupes de travail est multiple :

- Clarifier les critères permettant aux sociétés locales et autres institutions d'obtenir la gratuité pour leur location de salles.
- Créer un système unifié de guichet virtuel permettant à la population d'obtenir toutes les informations sur les différentes salles à disposition au même endroit et simplement, sur le modèle de ce que le Service des sports a mis en place avec Gelore. A terme, l'ensemble de la gestion de la location des salles (y compris la facturation) pourra être réglée en ligne.
- Définir clairement les usages prioritaires pour chaque salle à disposition de la population (location privée, événements publics sportifs et culturels, conférences, etc.)
- Améliorer à l'interne la gouvernance de l'ensemble des salles, afin de permettre une meilleure collaboration entre les différents services impactés par les locations.

Ces groupes de travail, nécessitant une collaboration étroite entre l'ensemble des différents services impactés, sont nécessairement ralentis par la crise actuelle due au Coronavirus. La Municipalité espère néanmoins pouvoir ouvrir ce guichet virtuel d'ici la fin de l'année.

#### **Observation 4.4      Boussole 21**

*La COGE demande à la Municipalité d'assurer que l'outil d'évaluation Boussole 21 soit utilisé suffisamment tôt dans la planification des projets ou qu'un nouvel outil soit proposé rapidement à la place.*

La Municipalité prend bonne note de l'observation de la commission de gestion. Elle partage le souci d'intégrer Boussole 21 suffisamment tôt dans la planification des projets, afin de garantir son efficacité et son utilité. Des réflexions sont en cours afin de favoriser une procédure d'évaluation de la durabilité des projets, quel que soit l'outil utilisé et d'y avoir recours lorsque le projet s'y prête. Ces réflexions devraient aboutir au cours des prochaines semaines dans le cadre de la finalisation de la stratégie de développement durable actuellement en discussion.

## 7. Service de la sécurité publique

### Observation 7.1.1 Espace public

*La COGE demande à la Municipalité de procéder de façon générale à une priorisation des usages de l'espace public (et tout particulièrement dans les zones de l'ultra-centre) et de la communiquer.*

L'espace public est par définition destiné au commun usage de tous. Toute mise à disposition temporaire ou usage accru fait l'objet d'une autorisation de la Municipalité ou du SSP, qui fixe des conditions précises d'utilisation et de remise en état. Les priorités d'usage accru du domaine public tiennent compte des contraintes suivantes :

1. accès des véhicules d'urgence (ambulances, pompiers, police) ;
2. sécurité des voies de circulation (piétons, cycles, véhicules) ;
3. droits des tiers (accès à une entrée privée, droit de passage, etc.) ;
4. autre intérêt public prépondérant (manifestation institutionnelle ou sportive d'importance) ;
5. intérêt privé.

En cas de simultanéité de demande d'occupation pour un événement d'importance comparable, une négociation a lieu avec les partenaires concernés pour évaluer l'opportunité d'une cohabitation entre organisateurs de manifestations.

### Observation 7.2.1 Plan des circulations

*La COGE souhaite que la Municipalité communique au Conseil communal un plan des circulations validé avant le début des grands travaux au centre-ville.*

La Municipalité communiquera au cours de l'été le plan directeur des circulations validé par la Municipalité, qui traitera les trois volets suivants :

Volet 1 : Eléments stratégiques

- Vision générale de la gestion du trafic et carrefours clés
- Hiérarchie routière
- Concept d'aménagement

Volet 2 : Mesures

Volet 3 : Priorisation des mesures.

En parallèle, un préavis concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 790'000.- pour les études d'avant-projet des mesures du plan directeur des circulations sera soumis au Conseil communal en vue de sa séance du 18 juin 2020.

## 8. Service des travaux et de l'environnement

### Observation 8.1 Vision

*La COGE demande que la Municipalité se dote d'une stratégie claire interne à la Ville en termes de promotion d'Yverdon-les-Bains, notamment au niveau événementiel, en mobilisant SCU, SPORTS, et le délégué à l'économie.*

La Ville, avec la collaboration de tous ses services concernés, est en phase de renforcement des liens opérationnels avec l'ADNV du point de vue touristique. Le travail de 2019 a consisté à comprendre le mécanisme et la hiérarchisation de la gestion du tourisme jusqu'au niveau national. La compréhension de ce fonctionnement a permis à la Commune de mieux comprendre comment elle pouvait positionner Yverdon-les-Bains au niveau touristique. L'Office du tourisme sera dorénavant plus régulièrement mis en relation avec les organisateurs de manifestations, notamment lorsqu'il s'agit de coordonner des hébergements. Un travail conséquent est également en cours pour accueillir plus de tourisme d'affaires, avec une révision des conditions de location de La Marive. De plus, la Ville peut soutenir l'Office du tourisme dans ses démarches lorsqu'il souhaite mettre en place de nouveaux produits.

## **Observation 8.2    Partenaires touristiques**

*La COGE demande que la Municipalité se dote d'une stratégie claire et précise, notamment en termes d'objectifs à atteindre, vis-à-vis des entités qu'elles financent en matière de tourisme.*

Des objectifs clairs seront définis dans le courant de l'année. Parmi ceux-ci, il peut déjà être considéré un suivi de l'évolution du nombre de nuitées, une intensification des relations avec le partenaire promotionnel qu'est l'Association Jura-3 Lacs ainsi que des autres villes partenaires et une amélioration concrète sur le territoire afin de garantir un meilleur accueil des touristes.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission de gestion, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées.

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2019.

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-D. Carrard



Le Secrétaire :



F. Zürcher

Annexe :

- Rapport de la Commission de gestion du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains sur la gestion de la Municipalité en 2019

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL  
D'YVERDON-LES-BAINS**

**sur la gestion de la Municipalité en 2019**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est constituée comme suit :

**Membres** : Mmes et MM. Joëlle BETTEX, Jean-François CAND (jusqu'au 3 octobre 2019), Daniel COCHAND, Roger GYGAX, Aurélie-Maude HOFER (dès le 3 octobre 2019), Jean-Louis KLAUS, Fanny SPICHIGER et Ramesh VASWANI.

**Suppléants** : Mme et MM. Pascale FISCHER, Benoist GUILLARD, Sébastien NOBS et Ruben RAMCHURN (remplaçants en cas d'absence).

Mme Fanny SPICHIGER a été élue présidente et Mme Joëlle BETTEX vice-présidente pour l'année 2019-2020. Mme Anne LEUENBERGER, secrétaire du Conseil communal, a assumé la tâche de secrétariat sur délégation du Bureau du Conseil communal.

La COGE s'est réunie aux dates suivantes : 2 juillet, 2 septembre, 15 novembre 2019, 13, 21 et 28 janvier, 7 février et 2 mars 2020.

En outre, des sous-groupes de la COGE ont effectué des visites de services afin d'aborder des thématiques particulières aux dates suivantes : 6, 12, 25 et 26 septembre, 3, 9 et 28 octobre et 28 novembre 2019.

La commission a examiné la gestion de la Municipalité en étudiant en profondeur plusieurs questions et sujets ciblés. Elle s'est efforcée de visiter, en sous-groupes, au moins l'une des filières de chaque dicastère. La COGE remercie les différents membres de la Municipalité, les chef-fe-s de services et de filières et employé-e-s communaux pour leur accueil et leur disponibilité lors des entretiens et visites, et le Secrétariat général pour l'organisation de ces séances. Elle remercie également le secrétariat du Conseil communal, et les concierges.

## Table des matières

<b>1. Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Municipalité.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Administration générale.....</b>	<b>5</b>
3.1. Secrétariat général .....	5
3.2. Finances .....	7
3.3. Service des Sports.....	7
3.4. Ressources humaines (RH).....	7
<b>4. Service de la Culture et Agenda 21 .....</b>	<b>8</b>
<b>5. Service des Energies.....</b>	<b>11</b>
<b>6. Service Jeunesse et Cohésion sociale.....</b>	<b>13</b>
<b>7. Service de la Sécurité publique.....</b>	<b>15</b>
7.1. Police du commerce .....	15
7.2. Mobilité .....	16
<b>8. Service des Travaux et de l'Environnement.....</b>	<b>16</b>
<b>9. Service de l'Urbanisme et Service des Bâtiments .....</b>	<b>20</b>
<b>10. Conclusions .....</b>	<b>22</b>

## **1. Préambule**

En préambule, la COGE souhaite ici rappeler dans quel état d'esprit elle a travaillé cette dernière année. Selon les principes émis par le guide des commissions de surveillance, édité par le Service des communes de l'Etat de Vaud, la COGE s'est efforcée de travailler dans un esprit constructif et sans parti pris. En effet, « l'objectif premier des commissions de surveillance est de détecter d'éventuels insuffisances ou dysfonctionnements dans la gestion opérée par la Municipalité. Pour ce faire, elles doivent suivre de manière soutenue et approfondie l'action de la Municipalité et de son administration. Le but n'est pas de mettre ces dernières en accusation mais d'engager un dialogue avec la Municipalité afin d'identifier les domaines où une intervention est nécessaire pour régler certains problèmes. C'est grâce à l'action des commissions de surveillance que pourra se mettre en place un processus d'apprentissage mutuel qui doit permettre d'éviter la répétition d'erreurs et de favoriser une gestion plus rigoureuse dans le futur. »<sup>1</sup>

La COGE souhaite ainsi que ses différentes observations et vœux puissent être compris et entendus, et mieux encore mis en œuvre, de cette manière par la Municipalité.

## **2. Municipalité**

### **Réponses aux vœux de la commission**

La COGE note que, de manière générale, la Municipalité a apporté des réponses satisfaisantes à une grande partie de ses vœux exprimés en 2019 sur la gestion 2018. La COGE remercie la Municipalité pour ses réponses.

Toutefois, pour certains vœux, les réponses semblent encore incomplètes ou tardent à se concrétiser et c'est pour ces raisons, que certains vœux 2018 se transformeront en observations dans le rapport 2019.

### **Transversalité**

La COGE s'est déjà inquiétée par le passé du risque de travail en silo au sein d'une administration telle que celle d'Yverdon-les-Bains. Elle a pu observer cette année des pistes d'amélioration certaines, telles que la séance de coordination des chef-fe-s de service. Cette démarche qui permet de préparer les dossiers avant leur passage en Municipalité mériterait sans doute d'être étendue à d'autres sujets, voire à d'autres temporalités des projets.

---

<sup>1</sup> Guide pratique à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux: commissions de surveillance, SCL, déc. 2018.

La COGE a pu observer que de nombreux services se posaient le même type de questions ou étaient confrontés à des problématiques transversales identiques. Certains services ont développé de bonnes pratiques dans tel ou tel domaine qui pourrait vraisemblablement être étendues à d'autres entités. C'est pourquoi la COGE fera plusieurs propositions de vœux allant dans ce sens afin de valoriser les bonnes pratiques constatées au sein des services, notamment en matière d'outils de gestion ou de projets.

L'impulsion d'une culture de travail commune devrait évidemment venir de la Municipalité. Même si les dossiers d'importance transversale sont de plus en plus nombreux et que ceux-ci semblent en effet bénéficier de regards croisés des différent-e-s Municipales et Municipaux, cette culture du travail en équipe ne transparait pas facilement des positionnements de notre Exécutif.

La COGE a de plus pu assister à une séance de retours de la Municipalité aux Chef-fe-s de service, rare occasion de rassembler autour de la même table, de nombreux points de vue et compétences variées. A la suite de cette unique séance, la COGE s'interroge sur l'efficacité d'une telle séance, tant la participation active des différentes personnes ne lui a pas semblé encouragée.

Forte de ces différents constats et bien que de réelles améliorations aient pu être observées sous certains aspects, la COGE souhaite que les efforts en ce qui concerne la transversalité soient maintenus et que les rôles de chacun-e soient mieux définis.

### **Rôles et responsabilités**

**Observation 2.1:** La COGE demande que la Municipalité se dote d'une vision d'ensemble claire quant à la répartition des rôles et des responsabilités de chacun-e, Municipalité comprise, et que cette vision puisse être partagée et accessible au sein de l'administration.

### **Gestion de la qualité**

La COGE, cette année, a porté un regard particulier sur la gestion de la qualité au sein des services. Il existe de nombreuses réflexions en cours, des outils en création et certaines certifications ou labels. Les services techniques sont bien sûr plus concernés par les certifications ISO et plusieurs d'entre eux ont fait un retour très positif de ces démarches, pouvant être de véritables occasions de réfléchir à ses pratiques et de les améliorer. Si la certification ne doit pas être un but en soi, l'amélioration de la qualité oui. Et pour ce faire, certains services ont développé de véritables savoir-faire qui pourraient être utiles au-delà de leur champ de compétences.

### **3. Administration générale**

M. Jean-Daniel CARRARD, syndic

La COGE a rencontré le 13 janvier 2020 une délégation municipale conduite par M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD. Les différents services, représentés par Mme Ophélie DYSLI-JEANNERET (Sports), M. Julien CROT (Ressources humaines), M. Fabrice WEBER (Finances) et M. François ZÜRCHER (Secrétariat général), ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée par MM. Jean-Daniel CARRARD et François ZÜRCHER, et Mme Chantal TAUXE, a visité le 25 septembre 2019 la cellule communication et a pu échanger sur l'organisation de cette dernière.

#### **3.1. Secrétariat général**

##### **Communication**

La cellule de communication sert d'interface entre la Municipalité et les journalistes. Mme TAUXE est responsable de la communication institutionnelle, et non porte-parole de la Ville. Entre autres, la cellule de communication organise la communication et les conférences de presse, produit des discours selon les demandes des municipaux, organise des événements et gère la présence de la Ville sur le site internet ainsi que les réseaux sociaux. Le site aujourd'hui compte 1500 visites par jour et l'évaluation réalisée après sa refonte montre un fort taux de satisfaction.

Il y a environ une personne par service de la Ville qui sert de répondant-e pour la communication. Les interactions ont lieu notamment pour la publication de Rive Sud et, avec les chef-fe-s de services, pour la préparation des plans de communication. Les répondant-e-s dans les services ne sont pas forcément formés à la communication ; il ne s'agit en général que d'une partie de leur cahier des charges. Un cas particulier est à souligner à JECOS : le service a décidé d'engager une personne dédiée à la communication et a réalisé la démarche de recrutement en étroite collaboration avec la cellule communication. Cette pratique de bonne collaboration et d'utilisation de l'expertise métier est à saluer.

La cellule de communication se déplace également dans les services selon les besoins. Cela permet aussi d'évaluer ce qui pourrait être valorisé au niveau des politiques publiques ou d'apporter un soutien pour la communication « de crise » (p. ex. sur la taxe déchet ; une personne de la cellule se déplaçait 1x/semaine à STE pour préparer les actions de communication).

La cellule sera amenée à évoluer, mais l'importance du flux quotidien des éléments à traiter est aujourd'hui trop grande pour permettre un changement rapide. Dans les pistes actuellement suivies, on retrouve la volonté d'une présence plus forte sur les réseaux sociaux ainsi que la création de vidéos dont le but est de valoriser Yverdon-les-Bains.

Aujourd'hui, la cellule communication est souvent consultée en aval des projets menés par la Ville, ce qui ne permet pas un travail d'accompagnement optimal. Il existe une possibilité de positionner la cellule de communication comme un centre de compétence en matière de communication, mais pas forcément les moyens adéquats (ressources en personnel, positionnement dans l'organigramme, transversalité).

### **Rôle de la cellule communication**

**Observation 3.1.1** : La COGE demande que la Municipalité se positionne sur le rôle souhaité pour la cellule communication (organe d'information institutionnelle ou véritable organe de communication) et l'organise en fonction.

### **Greffe**

Afin d'opérer un meilleur suivi des motions et postulats en suspens, le greffe a engagé une démarche globale d'épuration et de réponse aux objets en suspens, en collaboration avec tous les services considérés. Ce travail plus important que prévu était initialement attendu pour juin 2018. La COGE a relevé dans son dernier rapport que le greffe était en train de remplacer les diverses listes existantes par un tableau dynamique permettant un suivi de ces objets sur le long terme, y compris lorsqu'il y a été répondu. Ce travail s'est encore complexifié à la suite des échanges entre le Bureau du Conseil et le Service des communes et du logement qui relève le fait que certaines interventions doivent être requalifiées afin de pouvoir y répondre sous la forme adéquate. Dans ce contexte, le vœu émis l'année dernière à ce sujet par la COGE est d'autant plus d'actualité aujourd'hui.

### **Liste des motions et postulats en suspens**

**Observation 3.1.2** : La COGE demande à la Municipalité qu'une liste à jour des motions et postulats en cours de traitement soit mise à disposition des membres du Conseil communal.

### **Affaires juridiques**

Il s'agit ici d'une mission transversale, pouvant être utile à de nombreux services de l'administration. Le secrétariat général (SGE) a expliqué que les services pouvaient s'adresser à l'avocat-conseil de la Municipalité selon certaines directives. Par ailleurs, la COGE a pu constater un recours toujours plus fréquent aux conseils juridiques et avis de droit dans de nombreux domaines. Il n'est pas aisé à ce stade de comprendre dans quel cas il est décidé de s'adresser au secrétaire municipal, à l'avocat-conseil, au SCL ou encore à un cabinet d'avocats externe.

La COGE se réjouit qu'une directive existe sur la manière dont les services peuvent ou doivent recourir à une expertise juridique et selon quelles modalités.

## 3.2. Finances

### Informatique

La COGE a eu ces derniers mois une utilisation plutôt intensive des deux salles de conférences de l'Hôtel de Ville. A cet égard, elle n'a pu que constater que les installations informatiques, et notamment le système de projection, n'étaient pas toujours optimales ni conformes aux exigences actuelles en la matière.

#### **Systeme de projection :**

**Observation 3.2.1:** La COGE demande à la Municipalité qu'un matériel informatique adapté et facile d'usage soit installé dans les salles de conférence de l'administration communale.

## 3.3. Service des Sports

La COGE s'est réjouie dans son dernier rapport que des réflexions soient en cours au sujet de la manière de signaler des installations défectueuses dans les différentes salles de sport. Elle avait émis un vœu allant dans ce sens. Le service des sports propose d'informer de manière plus efficace les différent-e-s utilisatrices et utilisateurs des installations sportives, salles de gymnastique y comprises, afin qu'elles ou ils contactent directement le Service des Sports par l'adresse sports@ylb.ch pour que les informations soient centralisées puis transmises aux entités concernées. A savoir, les intendant-e-s pour les installations sportives et BAT pour les salles de gymnastique. En cas d'impossibilité à résoudre les défauts constatés, la Municipalité sera informée par les services des sports et/ou des bâtiments.

#### **Installations sportives**

**Observation 3.3.1 :** La COGE demande à la Municipalité de mettre en œuvre la proposition du Service des Sports ci-dessus.

## 3.4. Ressources humaines (RH)

### Règlement du personnel

Le processus de révision du règlement du personnel suit son cours. Le COGE a entendu à plusieurs reprises la difficulté pour certains services de recruter ou de garder des cadres intermédiaires, et ce notamment pour des questions de conditions salariales. Consciente que cela est une difficulté pour les entités publiques, la COGE continuera de porter un regard attentif à la révision du règlement du personnel et à la grille salariale. De plus et en parallèle, la COGE et la COFI entreprendront prochainement une analyse des postes externalisés par l'administration.

### **Système de rémunération**

**Vœu 3.4.1** : La COGE souhaite que, dans le cadre de la mise à jour du règlement du personnel, une attention particulière soit portée au système de rémunération pour prendre le mieux possible en considération les spécificités des services.

Une autre préoccupation partagée par plusieurs services a été rapportée à la COGE. Il s'agit de la difficulté dans certains services à être confrontés à des administré-e-s en colère, agressif-ve-s, voir menaçant-e-s. Cela a été particulièrement vrai en début d'année à la suite de l'introduction de la taxe sur les déchets. Ces difficultés doivent être prises très au sérieux par la Ville-employeur et les personnes accompagnées dans leur pratique.

### **Formation continue**

**Vœu 3.4.2** : La COGE souhaite que la Municipalité mette en place des mesures de formation et d'éventuels accompagnements pour l'accueil des usagères et des usagers (notamment en situation de conflits) en s'appuyant sur les bonnes pratiques déjà développées au sein de certains services.

## **4. Service de la Culture et Agenda 21**

Mme Carmen TANNER, municipale

La COGE a rencontré le 28 janvier 2020 la municipale Mme Carmen TANNER et le chef de service, M. Raphaël KUMMER. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée par MM. Pierre DESSEMONTET et Raphaël KUMMER et Mmes Marie-Laure MEYER et Karine TISSOT, pour les institutions qui les concernent, a visité le 26 septembre 2019 le Musée de la Mode (MuMode), le fonds ancien de la bibliothèque d'Yverdon-les-Bains (BPY) et le Centre d'art contemporain (CACY).

### **Musée de la mode (MuMode)**

Le Musée suisse de la Mode est un musée de vêtements et d'accessoires établi à Yverdon-les-Bains depuis 1982. Doté d'une collection de plus de 9000 pièces inventoriées, le MuMode organise des expositions à la salle temporaire du Château d'Yverdon-les-Bains. La collection est constituée de vêtements d'adultes et d'enfants représentant la mode vestimentaire du 18<sup>ème</sup> siècle. Ces vêtements sont contrôlés, répertoriés, numérotés, photographiés, emballés et protégés. Ce travail est indispensable à la conservation et la gestion de cet important patrimoine.

Ce musée est géré par une association et le travail est réalisé par une responsable à plein temps et une dizaine de bénévoles. Elle n'est donc en rien une entité communale. Les collections sont à ce jour conservées dans un bâtiment communal.

La COGE a pu constater que les conditions de travail et d'entreposage de ces collections de grande valeur étaient loin d'être optimales. Le bâtiment des Anciennes Casernes est ancien et n'offre pas une protection suffisante en cas de dégâts d'eau ou d'incendie. Les températures y sont trop irrégulières et l'hydrométrie variable.

A l'avenir, le MuMode devrait trouver place dans un bâtiment futur de Front-Gare ; dès lors les conditions d'entreposage, de travail, de mise en valeur et de sécurité devraient devenir adéquates. Toutefois, si la Ville a de grandes ambitions pour ce musée, elle ne peut faire « à la place » de l'association. Elle ne peut qu'émettre des recommandations, en l'occurrence celle de conserver et de mettre à l'abri les collections en premier lieu. Le passage dans un bâtiment tel que celui de Front-Gare, nécessitera vraisemblablement de la part de l'association un grand travail d'anticipation et de projection. La Ville devrait pouvoir accompagner cette dernière dans cette démarche mais elle ne peut se substituer à l'association.

#### **MuMode**

**Vœu 4.1** : La COGE souhaite que la Ville mette tout en œuvre afin que ses ambitions et celles de l'association du MuMode au sujet de son avenir puissent être harmonisées rapidement et que les moyens adéquats soient ainsi connus et dégagés.

#### **Fonds ancien de la Bibliothèque publique d'Yverdon (BPY)**

Par son fonds ancien, la BPY est aussi la bibliothèque patrimoniale de la ville d'Yverdon et de la région.

Le bâtiment de l'Ancienne Poste abrite en son sous-sol une zone particulière, celles des archives, appelées « Fonds ancien » et géré par la fondation, du même nom. On y trouve un patrimoine très important et de très nombreux d'ouvrages, dont les plus anciens datent de 1715.

#### **Centre d'art contemporain d'Yverdon (CACY)**

Installé dans l'Hôtel de Ville, le Centre d'Art Contemporain d'Yverdon-les-Bains (CACY), inauguré en juin 2013, ouvre gratuitement ses portes afin de rendre l'art accessible à toutes et tous. Ce concept unique dans le Canton de Vaud est un bon exemple de la politique patrimoniale menée par la ville. Le CACY propose des animations originales telles que des pauses culturelles de midi ou des visites commentées pour les enfants dès 4 ans. Le CACY organise 4 expositions par année sur 300 m<sup>2</sup>.

Le nombre des visites des expositions par le public est évalué comme satisfaisante par la responsable (12'000 / an).

## **L'Echandole**

Lors de son dernier rapport, la COGE avait soulevé plusieurs points concernant la vétusté de certains locaux de l'Echandole et les conditions de travail peu adéquates de l'équipe administrative. Elle avait alors émis deux vœux. Dans les deux cas, il nous est répondu qu'une étude est en cours. La COGE s'en réjouit, mais le serait encore plus de voir les résultats de ces études. C'est pourquoi ces deux vœux sont cette année transformés en observations.

### **Bureaux Echandole**

**Observation 4.1 :** La COGE invite la Municipalité à mettre à disposition une place de travail alternative pour le travail administratif de l'Echandole.

### **Les Caves du Château**

**Observation 4.2:** La COGE invite la Municipalité à définir les usages prioritaires et secondaires qu'elle souhaite privilégier pour les Caves du Château.

## **La location de salles**

La communication au sujet des salles à louer sur le site internet doit être repensée complètement et orientée « utilisateurs ». Une première étape a pu se faire grâce à la mise en ligne du nouveau site internet qui permet une bonne visibilité des salles existantes. Une seconde phase est en cours de travail avec le SCU, le service informatique et le service des sports. Comme précédemment, la COGE se réjouit des démarches en cours et les encourage en transformant son vœu de l'année dernière en observation.

### **Location de salles**

**Observation 4.3:** La COGE souhaite que l'information au sujet des locations des salles communales soit à l'avenir beaucoup plus simple, complète (par exemple prix, horaires) et accessible pour les utilisateurs externes.

## **Bonne pratique**

La direction du SCU a identifié un besoin de s'améliorer dans la gestion des courriels et des logiciels liés. Pas simplement sous son aspect technique, mais bien plus dans l'idée d'une bonne gestion des flux d'informations, du suivi, de l'archivage, etc. La direction sera service pilote pour tester une formation en la matière.

## **Formation – gestion des courriels**

**Voeu 4.2:** La COGE souhaite que l'expérience menée par le SCU soit évaluée afin de pouvoir la proposer à l'entier de l'administration en cas de retours satisfaisants.

## **Agenda 21**

Boussole 21, développé par le Canton de Vaud, est un outil très peu utilisé à Yverdon-les-Bains, voire plus du tout et lorsqu'il l'est, est souvent utilisé très tard dans le développement des projets. Il devient souvent un simple constat de situation alors qu'il pourrait contribuer à optimiser les projets au stade du crédit d'étude déjà. Aujourd'hui, rien d'autre n'existe à Yverdon-les-Bains afin de pallier cette non-utilisation. La COGE avait déjà fait ce constat en 2013 et 2017, et l'avait assorti d'un vœu à l'époque.

## **Boussole 21**

**Observation 4.4 :** La COGE demande à la Municipalité d'assurer que l'outil d'évaluation Boussole 21 soit utilisé suffisamment tôt dans la planification des projets ou qu'un nouvel outil soit proposé rapidement à la place.

## **5. Service des Energies**

M. Pierre DESSEMONTET, municipal

La COGE a rencontré le 7 février 2020 le municipal M. Pierre DESSEMONTET et le chef de service, M. Philippe GENDRET. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée de MM. Pierre DESSEMONTET, Philippe GENDRET, Jean-Pierre GASPOZ, consultant en lien avec la société AKINEA et brièvement par M. Yvan MUGNIER responsable de la facturation, a visité le 9 octobre 2019 le Service des Energies autour du smart metering.

### **Smart metering**

Dorénavant, grâce à de multiples progrès techniques, on pourra relever à distance et de façon presque instantanée les consommations et besoins en énergie. Non seulement cela apportera d'utiles informations sur la conduite des moyens de production de cette énergie (par ex. les barrages) mais également cela permettra par exemple de débrancher momentanément des congélateurs au moment où il y aura une forte demande pour la cuisson des repas et ensuite de rattraper le besoin de froid de nos surgelés. Ainsi la Confédération a fixé de grands objectifs (jusqu'en 2050) qui vont toucher près de 670 distributeurs d'électricité. Elle a notamment exigé que l'intégralité du réseau soit adaptée. Pour la Ville cela concerne un ensemble de près de 25'000 compteurs dont 18'750 pour l'électricité, 3400 pour l'eau et 3150 pour le

gaz. Le Conseil communal a accepté les PR17.17 et PR20.02 permettant de financer les phases I et II de ce vaste projet.

Pour arriver à atteindre les objectifs, le SEY suit trois lignes de force : la conformité aux exigences légales, la simplicité d'exploitation et un haut niveau de sécurité dans le traitement des données. Il faut de nouveaux compteurs (smart metering), eux-mêmes relayés en réseau (smart grid) par des transmetteurs, qui fassent remonter un nombre impressionnant de données à une centrale afin de donner une donnée moyenne par journée à la Confédération, de multiples données toutes les 15 minutes au SEY et enfin un accès direct à ses données à chaque client du SEY. Grâce à ces nouveaux compteurs, on pourra donc mesurer, couper un compteur à distance et équiper des relais permettant de piloter des appareils électriques (chauffe-eau, congélateurs, etc.). Jusqu'à fin 2019, le SEY a travaillé sur un projet pilote concernant le quartier Foulques-Grèbes. En parallèle à ces tests, le SEY travaille sur la mise à jour de la base de données à même de traiter à terme l'ensemble des données transmises en lien avec la facturation.

Dans ce domaine où il faut faire preuve d'une grande technicité et où les enjeux sont éminemment importants mais pas toujours facilement compréhensibles par le public, il est primordial d'établir une communication suffisante entre le SEY, la COFI, la COGE et le Conseil communal. La COGE relève que c'est le cas et que le SEY s'est montré très disponible et didactique.

### **Bonne pratique**

Le SEY a présenté à la COGE plusieurs outils internes de management : définition des rôles et des responsabilités, mise à disposition de toutes et tous des documents nécessaires au bon fonctionnement de leurs missions en autonomie (click'n manage), gestion de projets (formation interne et outil « trello »). Ces différents aspects, bien que spécifiques au service, rassemblent un ensemble de bonnes pratiques et de compétences techniques acquises sur les différents outils qui pourraient répondre à des besoins exprimés par d'autres services.

La COGE est sensible à l'aspect humain présent dans le traitement des situations difficiles rencontrées par certains clients et souligne également le soin apporté à la prestation d'accueil des usagers.

### **Outils de gestion**

**Voeu 5.1:** La COGE souhaite que les expériences menées par le SEY en la matière soient évaluées afin de déterminer quels aspects pourraient être proposés / transposés à d'autres services.

## **6. Service Jeunesse et Cohésion sociale**

M. Jean-Claude RUCHET, municipal

La COGE a rencontré le 7 février 2020 le municipal M. Jean-Claude RUCHET et le chef de service, M. Pierre-André JUNOD. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée de MM. Jean-Claude RUCHET et Pierre-André JUNOD ainsi que de Mme Katja BLANC, déléguée à l'intégration, a visité le 28 octobre 2019 le secteur intégration et l'Espace Traits d'Union. Les représentant-e-s des associations actives dans cet Espace étaient également présent-e-s pour cette partie : Mmes Mila GONZALES et Sarah GROSJEAN pour les activités de Caritas-Vaud, pour les activités de Lire et Ecrire, et M. Pierre Olivier HELLER pour les activités des Tisserands du Monde.

La présidente de la COGE s'est récusée sur l'ensemble des discussions et décisions concernant ce thème étant donné les liens étroits qu'elle entretient avec ce domaine à travers son activité professionnelle.

### **Secteur Intégration**

#### Politique communale

Madame Katja BLANC, déléguée à l'intégration (70%), présente la politique d'intégration menée par la Ville. Son équipe du Pôle intégration comprend une chargée de projets à 60%, une coordinatrice du programme Femmes-Tische à 40%, une assistante de direction à 20%, une stagiaire à 80% et une éducatrice de la petite enfance à 10%. Elle est renforcée par des enseignant-e-s de français, des éducatrices pour la halte-garderie, 18 agent-e-s d'intégration pour la permanence sociale migr'info et les tables rondes Femmes-Tische ainsi que des membres de la commission consultative Suisse-Immigrés (CCSI – 5-6 personnes par projet).

Les buts sont l'épanouissement et l'intégration de toutes et tous, le soutien de projets allant dans ce sens et la représentation de la commune dans toutes les instances s'occupant de l'intégration. Le public cible est la population dans son entier et pas uniquement la population étrangère. L'idée de l'égalité des chances est très présente. La maîtrise de la langue et le problème de l'emploi sont les deux thèmes essentiels.

Cette politique s'appuie sur un cadre légal dont découlent les objectifs poursuivis sur le terrain. La politique communale d'intégration (PIC) pour 2018 à 2021 s'appuie sur sept domaines d'action largement cofinancés par le canton. Cette politique déploie de nombreux projets, allant de l'accueil des personnes nouvellement arrivées dans la commune, aux cours de français à la plage, en passant par la mise en réseau de parents référents pour les communautés les plus représentées, ou les soupes d'ici et d'ailleurs par exemple.

## Espace Traits d'Union

La COGE a découvert l'Espace Trait d'Union à la rue du Collège 4 où ont lieu les cours de diverses associations. Dans de vastes locaux mis à disposition par la commune cohabitent diverses institutions. Une petite halte-garderie, gérée par la Ville, permet à des parents de venir suivre des cours tout en bénéficiant d'un accueil pour leurs enfants en bas âge.

Caritas-Vaud propose des cours de français de plusieurs niveaux de A1 à B1 pour des personnes en situation de précarité sociale ou économique et ne bénéficiant pas d'autres mesures d'insertion.

Lire et Ecrire quant à elle propose des cours pour apprendre à lire et à écrire tant à des étrangers qu'à des Suisses, essentiellement des cours de français mais également des cours de math et d'informatique.

Enfin, les activités des « Tisserands du monde » complètent l'offre de ce lieu. L'association travaille essentiellement avec des requérant-e-s d'asile et offre des cours à tous les migrant-e-s, cours de niveau A0 et A1.

Un grand réseau de personnes bénévoles actives permet de faire vivre ce lieu ainsi que leurs activités. La COGE a été impressionnée par l'ensemble des associations et des personnes engagées dans ce processus d'insertion et constate avec satisfaction l'appui de la commune.

### **Intégration**

**Vœu 6.1** : La COGE souhaite que le soutien à ces associations, qui n'est pas excessivement onéreux, soit maintenu, voire augmenté s'il y a de la demande et que des formatrices et formateurs soient disponibles en conséquence.

### **Accueil de jour des enfants**

Dans le cadre de son rapport de l'année dernière, la COGE s'était inquiétée des conditions de travail des accueillantes en milieu familial, conditions qui ne sont pas directement du ressort de la Ville mais de celui de l'Association régionale d'action sociale (ARAS) Jura-Nord vaudois (JUNOVA). Ce souci a été porté au comité de direction de l'ARAS JUNOVA par le représentant de la Ville, M. Jean-Claude RUCHET. Le comité de direction en a pris acte mais a pour l'heure décidé d'attendre car un groupe de travail au sein de la FAJE y travaille. Un rapport est attendu pour la fin de l'année 2020.

## **7. Service de la Sécurité publique**

Mme Valérie JAGGI WEPF, municipale

La COGE a rencontré le 13 janvier 2020 une délégation municipale conduite par Mme Valérie JAGGI WEPF et M. Jean-Daniel CARRARD, qui suppléait la municipale sur les dossiers de Mobilité. Etaient également présents le commandant Pascal PITTET, chef de service, Mme Vesna STANKOVIC, responsable mobilité et M. Vincent AUDEMARDS, responsable de la police du commerce. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE a rencontré le 12 septembre 2019 M. Vincent AUDEMARS, responsable des services généraux de la police administrative et Mme CHAMPION cheffe de la police du commerce, responsable sur le terrain pour une visite du centre-ville.

### **7.1. Police du commerce**

La COGE a pu accompagner la police administrative, section police du commerce, sur le terrain et ainsi prendre le pouls de la vie sociale et économique de la Ville. On y découvre, à côté du volet administratif et de l'application des règlements, un côté résolution de problèmes, recherche d'aménagements, gestion de situations conflictuelles, tant un simple trottoir peut être au centre de beaucoup de nécessités et d'intérêts pas toujours convergents. Il est nécessaire de pouvoir concilier les besoins des piétons de circuler, des livreurs de livrer rapidement, des commerçant-e-s de positionner leurs étals ou leurs terrasses ou encore de préserver des espaces de rencontres et ainsi de délimiter quel est l'usage souhaité de l'espace public. La COGE a pu observer que ces usages ne sont pas forcément toujours lisibles, connus, ni toujours respectés.

Cette problématique est vraie pour tout le territoire communal mais de manière aiguë dans l'ultra-centre et notamment la rue du Lac, où l'existence de trottoirs relativement étroits et leur occupation par des étals compliquent grandement la circulation des personnes à mobilité réduite.

Par sa fonction, la Police administrative est parfois mal perçue mais gère pourtant au quotidien de nombreux problèmes de cohabitation urbaine, privilégiant l'information et l'aide à l'organisation de manifestations. Elle contrôle, avertit et ne se montre répressive qu'après avoir épuisé les étapes préalables. De plus, elle travaille en coordination avec de nombreux autres services de la Ville. Elle participe à des groupes de travail, discute avec les restaurateurs, participe à la commission événementielle toutes les 6 semaines et collabore étroitement avec le délégué à l'économie. Le Marché de Noël, notamment, a été coordonné conjointement par la police du commerce et le délégué à l'économie, ce qui relève d'une bonne pratique de transversalité à mettre en lumière.

### **Espace public**

**Observation 7.1.1** : La COGE demande à la Municipalité de procéder de façon générale à une priorisation des usages de l'espace public (et tout particulièrement dans les zones de l'ultra-centre) et de la communiquer.

### **Rue du Lac**

**Vœu 7.1.1** : La COGE souhaite que tout soit mis en œuvre afin de garantir la circulation sur les trottoirs (traversée, montée et descente) de la rue du Lac aux personnes à mobilité réduite.

## **7.2. Mobilité**

### **Plan des circulations**

Selon ses interlocuteurs, le plan des circulations TIM est prêt mais n'a pas encore été transmis au Conseil communal. Certaines mesures ont été priorisées durant l'année 2019 notamment en lien avec le secteur centre et le parking de la Place d'Armes.

### **Plan des circulations**

**Observation 7.2.1** : La COGE souhaite que la Municipalité communique au Conseil communal un plan des circulations validé avant le début des grands travaux au centre-ville.

## **8. Service des Travaux et de l'Environnement**

M. Marc-André BURKHARD, municipal

La COGE a rencontré le 28 janvier 2019 le municipal M. Marc-André BURKHARD et le chef de service, M. Sandro ROSSELET. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée de MM. Sandro ROSSELET, Antoine SAUSER, adjoint, Lionel BARRAUD, responsable de la voirie, a participé le 6 novembre 2019 à une tournée de ramassage des déchets avec une équipe composée d'un chauffeur et des deux servants, puis a visité la STRID, rejointe par MM. Marc-André BURKHARD, Jean-Paul SCHINDELHOLZ, directeur de la STRID et de Tony GIRARDOT, mandataire STRID.

Une seconde délégation de la COGE, accompagnée de MM. Marc-André BURKHARD, Sandro ROSSELET, Antoine SAUSER, Philippe GRAF, inspecteur des forêts 8<sup>e</sup> arrondissement et Philippe PEREY, garde-forestier 8<sup>e</sup> arrondissement, s'est intéressée aux terrains productifs de la Ville le 6 novembre 2019. Elle a ensuite visité les vignes de la commune, avec M. Simon GUIGNARD, vigneron-tâcheron, puis la

Cave de Bonvillars avec Mme Sylvie MAYLAND, Directrice et M. Olivier ROBERT, œnologue.

## **Déchets**

Il y a 45 personnes qui travaillent à la voirie, dont 6 pour le ramassage des déchets. La Ville se charge du ramassage des déchets incinérables, d'un tiers des déchets verts et des encombrants. Les autres ramassages sont réalisés par des sociétés auxquelles la Ville sous-traite.

La COGE a participé à la tournée de ramassage des poubelles du centre-ville. Afin de pouvoir les accompagner dans le camion, c'est l'ancien modèle qui a été utilisé. Les deux servants étaient donc à l'arrière du camion. Le personnel rencontré préfère l'ancien modèle, car les servants à l'arrière descendent plus vite et évitent les nombreux contrastes chaud-froid. Lors de la tournée, il a été constaté quelques incivilités au niveau des déchets : encombrants, sacs noirs, verre, etc. Cela est constant et le taux de « fraude » est relativement stable et bas : moins de 3%. Il est procédé périodiquement à des contrôles des sacs noirs par du personnel assermenté de STE. Il est de plus en plus difficile de retrouver les auteur-e-s. Toutefois, lorsque cela est possible, il y a des dénonciations et des contraventions.

Les membres de la COGE relèvent la dispersion des sacs au centre-ville. En effet, les habitant-e-s sont invité-e-s à entreposer leurs sacs devant chez eux et non pas de manière regroupée afin de faciliter le ramassage.

A la fin de la tournée, les déchets sont acheminés par train à TRIDEL. Un dépôt se fait donc à la gare et les bennes sont directement entreposées sur les wagons.

Les points de collecte sélectifs ont été pensés au départ pour une utilisation à pieds ou en vélo. Ils fonctionnent très bien au niveau de la fréquence d'utilisation mais beaucoup de personnes s'y rendent en voiture. Il y a aujourd'hui une récolte 7 jours sur 7, ce qui diminue beaucoup les dépôts sauvages. Les récoltes du samedi et du dimanche sont sous-traitées mais la société utilise le matériel de la Ville. De plus, la Ville a engagé une entreprise de surveillance pour ces points de collecte. Cette démarche est relativement efficace.

La Ville a fait le choix de maintenir un service de ramassage des déchets encombrants gratuit, contrairement à beaucoup d'autres, mais constate toutefois de nombreux abus. Il semblerait même que certaines situations soient dues à des entreprises de déménagement qui ne veulent pas payer pour évacuer certains meubles. C'est une situation difficile, car souvent à la limite entre la voie publique et le domaine privé. Mais les efforts de la Ville en la matière sont à saluer.

La COGE a bénéficié également d'une visite guidée de la STRID. Il existe de nombreuses filières différentes de recyclage. STRID préconise d'utiliser les filières les plus proches.

**Camions :**

**Vœu 8.1:** La COGE souhaite que l'avis des utilisateurs principaux (personnel de voirie) soit pris en considération lors de l'achat de nouveaux camions.

**Ramassage des déchets**

**Vœu 8.2 :** La COGE souhaite que le ramassage des sacs poubelles au centre-ville soit facilité pour les employé-e-s.

L'introduction de la taxe sur les déchets en début d'année 2019 a provoqué beaucoup de remous en sein du service. En effet, de nombreux citoyen-ne-s mécontent-e-s se sont adressé-e-s au service et les employé-e-s à l'accueil ont vécu des moments difficiles et se sont senti-e-s agressée-s et mis-e-s à mal. Des mesures pour les protéger et les accompagner ont dues être développées.

**Forêts et Vignes**

La Ville appartient au huitième arrondissement cantonal concernant le plan de gestion. Les forêts de la Ville se déclinent en trois zones bien délimitées soit les forêts de plaine, de la ville et de Gressy.

L'association des propriétaires forestiers du triage Yverdon-Yvonand et environs est composée de quatre communes : Cheseaux-Noréaz- Vilars-Epeney, Yverdon-les-Bains et Yvonand. Il y a à sa tête un comité de 3 membres. L'effectif pour la Ville comprend 1 garde-forestier, 3 forestiers-bûcherons et 2 apprentis. Les surfaces atteignent 241 ha, dont Ville: 50 ha, Plaine: 161 ha et Gressy: 30 ha.

De plus, les bois de la Montagne de la Ville sont du ressort du 9<sup>ème</sup> arrondissement. L'effectif est composé d'1 garde-forestier, 3 bûcherons, 1 apprenti et 1 secrétaire comptable. La surface est de 225 ha, les pâturages représentent 137 ha et uniquement 29 ha sont vraiment boisés.

Ce patrimoine est valorisé au travers de la commercialisation des bois de service, d'industrie et d'énergie. Le bois d'industrie est valorisé en Suisse pour les panneaux ou en Italie pour le papier. Le bois d'énergie est vendu de gré à gré en Suisse.

La visite des vignes s'est faite avec le vigneron-tâcheron. Ce professionnel engagé mesure avec attention les traitements chimiques donnés à la vigne et guette la moindre occasion de ne pas traiter les ceps. Lors des gros travaux d'effeuillage et de vendanges, un personnel occasionnel vient en appui. Cette parcelle se limite à deux cépages : le chasselas et le pinot noir.

En moyenne, entre les deux cépages, environ 7000 kilos de raisins sont livrés à la Cave de Bonvillars. Une vinification soignée permet à la Ville de disposer, chaque année, en moyenne de 4500 bouteilles. STE gère les stocks et un déstockage permet

d'écouler la totalité de la vendange annuelle. Une nouvelle étiquette et une promotion de ce vin auprès de quelques restaurants yverdonnois garanti la pérennité de cette pratique. La collaboration entre le petit producteur qu'est la Ville et une Cave qui a su élever ses standards débouche sur une valorisation réciproque.

Enfin, il est important pour la Ville de continuer à suivre les évolutions dans le domaine des forêts et de la vigne en lien avec les défis climatiques.

## **Tourisme**

Une chargée de mission (à 20% pour la coordination des dossiers en lien avec le tourisme) a pour mission de soutenir le Municipal en charge de la filière du tourisme dans la préparation et le suivi des commissions, associations et groupes de travail dans lesquelles la Ville est impliquée, ainsi que de coordonner les projets d'intérêts touristiques au sein de la Ville en accord avec le Municipal délégué et d'être la personne de contact entre le Municipal en charge de la filière, la Municipalité, les services concernés ainsi que les instances touristiques.

La Ville est en train de mener une analyse des différents organismes (association, commissions, etc.) auxquels elle est actuellement liée et cherche à optimiser les canaux qui apportent une plus-value sur le plan touristique et économique.

Il semble que les enjeux et stratégies touristiques sont principalement portés par l'Office du Tourisme et l'ADNV et peu par la Ville. Toutefois, les projets d'envergure développés par l'office du tourisme nécessitent des validations municipales. Le poste de « chargée de mission » est donc un poste opérationnel qui permet de faire le lien entre les deux entités.

Des séances d'échanges sont programmées 2 ou 3 fois dans l'année entre des représentants « tourisme » de l'ADNV, et les services de la Ville (sports, culture, communication, tourisme). Le but de ces séances est de pouvoir échanger sur les projets en cours et travailler conjointement sur la promotion de ce qui anime le territoire yverdonnois.

Plusieurs services disposent de compétences utiles dans le domaine du tourisme, ce qui n'est pas le cas de STE. La COGE se pose la question de l'adéquation de la place du tourisme au sein de ce dicastère. Cette situation est due au fait que le rattachement du tourisme au syndic avait alors provoqué une surcharge de travail et qu'une délégation au vice-syndic s'était donc opérée. Toutefois, les ressources nécessaires pour conduire les dossiers du tourisme en vue de donner une position forte à Yverdon ne sont pas disponibles au sein de son dicastère et ils s'en voient ainsi préterités.

De plus, aux dires du municipal, la Ville en elle-même ne semble pas avoir de stratégie définie pour le développement du tourisme mais est globalement satisfaite des prestations de l'Office du tourisme. La COGE estime que, quel que soit le rattachement administratif du domaine Tourisme, ce manque d'anticipation des enjeux et cette

posture réactive ne sont pas à même de répondre aux défis futurs en la matière pour la Ville d'Yverdon-les-Bains.

**Vision :**

**Observation 8.1:** La COGE demande que la Municipalité se dote d'une stratégie claire interne à la Ville en termes de promotion d'Yverdon-les-Bains, notamment au niveau événementiel, en mobilisant SCU, SPORTS, et le délégué à l'économie.

**Partenaires touristiques :**

**Observation 8.2:** La COGE demande que la Municipalité se dote d'une stratégie claire et précise, notamment en termes d'objectifs à atteindre, vis-à-vis des entités qu'elles financent en matière de tourisme.

## **9. Service de l'Urbanisme et Service des Bâtiments**

Mme Gloria CAPT, municipale

La COGE a rencontré le 21 janvier 2020 une délégation municipale conduite par Mme Gloria CAPT, municipale. Les deux services, représentés par MM. Thomas CZÁKA, chef de service BAT et chef de service URB ad interim, Jean-Jacques JOBIN, adjoint du chef du Service BAT et Julien WOESSNER, Chef du Service URB dès 01.02.2020, ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée de MM. Thomas CZÁKA et David GILLIERON, responsable d'immeubles, a visité le 3 octobre 2019 le Centre sportif des Isles.

### **Centre sportif des Isles**

Le Centre sportif ressortit à la fois à BAT et au Service des sports. BAT s'occupe des budgets et des commandes, les Sports est responsable de l'exploitation (avec 2 collaborateurs, renforcés en cas de besoin par des auxiliaires). Les petits travaux sont exécutés par BAT (par ex. pose de sèche-mains électriques), avec son département de conciergerie mobile. L'entretien est de la responsabilité de l'intendant, qui fait son possible, mais doit parfois recourir à BAT ou à une entreprise extérieure, selon l'importance ou la difficulté des tâches.

Les salles sont réservées surtout par le unihockey (à l'année) et le basket. Durant la journée, la salle A est attribuée au CPNV, les salles B et C aux écoles.

Le Centre est ainsi cofinancé par le Canton à hauteur de CHF 60'000 par année (exploitation + entretien). Une convention a été signée en septembre 2018 entre le Canton et la Commune, pour finaliser la pratique depuis 2012, date de l'ouverture.

La part de l'occupation par l'État a tendance à diminuer, celle des sociétés locales à augmenter, au prorata de l'utilisation. De fait, l'État utilise 21% (1900 heures), la Commune 35% (3200 heures), les clubs 44% (4018 heures).

Quant aux déprédations, elles sont relativement peu nombreuses (parfois le week-end, lors d'utilisation par les sociétés locales : les dégâts leur sont généralement refacturés). En revanche, l'usure, au bout de sept ans, devient plus forte, et l'entretien conséquent. Par exemple, il a fallu remplacer les tubes lumineux, vieillissants.

D'autres travaux plus importants ont dû être consentis depuis l'ouverture : 54 stores ont dû être remplacés. En effet, les stores initiaux, pas guidés, ont subi un vieillissement prématuré. Le gros morceau est constitué par la toiture, il y a eu des fuites d'eau qui peuvent causer des accidents. Le problème, très complexe, est accentué par la présence de panneaux photovoltaïques, posés à l'époque par la société yverdonnoise Flexcell, avec une étanchéité réalisée par une société belge. Les joints ont vieilli, et le câblage électrique est devenu dangereux. L'entreprise belge a procédé au printemps 2019 à des travaux partiels de colmatage, avec un certain succès semble-t-il. Reste le problème de l'électricité à sécuriser. On ne sait pas actuellement quelle sera la durée de vie des panneaux.

Quant aux logiciels utilisés pour l'exploitation et la facturation, la Ville a acquis récemment un outil de gestion immobilière, visant à examiner en l'espèce l'état du bâtiment ; tous les points devaient être saisis d'ici à la fin de l'année 2019. Il permettra entre autres de déterminer le coût des énergies, et d'avoir une vision plus nette pour établir le plan des investissements.

### **Contacts avec les citoyen-e-s**

La police des constructions est de plus en plus sollicitée par des citoyen-e-s souvent mécontent-e-s. Le personnel du guichet peut se trouver malmené et agressé verbalement.

Les concierges des écoles sont également exposé-e-s à passablement d'agressivité de la part de certains enfants et de leurs parents.

Plusieurs démarches sont en cours afin d'accompagner ces problématiques.

#### **Accueil des usager-ères :**

**Vœu 9.1** : La COGE souhaite qu'une démarche de formation ou d'accompagnement puisse être développée pour le personnel de la police des constructions et les concierges, en contact avec des administré-e-s potentiellement difficiles. (c.f. vœu 3.4.2)

## 10. Conclusions

La COGE remercie Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, les différent-e-s chef-fe-s de service, les responsables d'entités et les différent-e-s collaboratrices et collaborateurs de la Ville pour leur disponibilité et leur ouverture à la discussion.

La Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, et sous réserve du respect des réponses apportées aux observations dans le présent rapport ainsi qu'aux observations maintenues l'année précédente, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2019.

Yverdon-les-Bains, le 16 mars 2020

La présidente

